

Résumé du cours de C. Noblot en IRDA

« Le cours de *droit des affaires* aborde le droit européen et le droit français de la distribution. La distribution est la partie du circuit économique située entre la production et la consommation. Les contrats de distribution et les réseaux de distribution remuent des intérêts d'ordre essentiellement économique. Les enjeux du droit de la distribution sont à la fois de protéger la partie faible et de promouvoir la liberté économique et le bien-être du consommateur. Ces enjeux sont parfois convergents, parfois divergents. Le droit de la distribution s'évertue à les concilier. Le droit de la concurrence européen et français ainsi que le droit des contrats -réformé en 2016- guident l'évolution du droit de la distribution ; en permettant le commerce électronique, la technologie de l'internet soulève également des questions nouvelles et conduit à des adaptations. Le cours distingue selon que l'organisation de la distribution est à l'initiative du fournisseur (première partie) ou à l'initiative du distributeur (seconde partie). L'étude de cette matière riche et complexe permet de porter un regard approfondi, à la fois technique et critique, sur l'un des principaux pans du droit des affaires. »